



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

Dossier — Pandémie Covid19

Pour diffusion immédiate

Saint-Ignace-de-Stanbridge, le 16 mars 2020 — Mesures entourant la Covid-19

Préoccupé par le bien-être de la population de Saint-Ignace-de-Stanbridge, et suite aux annonces du premier ministre du Québec, Monsieur Legault, nous entendons suivre à la lettre, les demandes du gouvernement pour la gestion de la crise actuelle.

C'est pourquoi jusqu'à nouvel ordre toutes les activités non essentielles seront annulées ou reportées. Ceci implique également les formations offertes par une tierce personne ou autres organismes au centre communautaire *Albert-Santerre*. La bibliothèque municipale sera également fermée.

Nous rappelons que la consigne est de limiter vos sorties au strict nécessaire. Pour les personnes âgées de plus de 70 ans, nous leur demandons, dans la mesure du possible, de rester à la maison, car ils sont plus vulnérables aux virus. Aussi, nous demandons aux Québécois qui reviennent de l'étranger de se placer en isolement volontaire à leur retour pour une période de 14 jours.

Les services de voirie et de collectes des matières résiduelles, compostables et recyclables seront maintenus. Pour les services administratifs, nous avons demandé aux employés de limiter au maximum leur présence au bureau, et d'effectuer leurs tâches en mode télétravail. Nous nous assurerons de prendre les messages et de faire un suivi quotidien de vos demandes. En ce qui a trait aux demandes de permis et questions sur l'urbanisme et le zonage, nous vous demandons de nous faire parvenir vos demandes par courriel : stignace@videotron.ca ou par téléphone : 450 296-4467, un suivi sera effectué.

Nous demandons à nos entreprises et commerces de notre Municipalité de prendre également toutes les dispositions à leurs portées, pour empêcher la propagation de la Covid-19. Plus nous respectons les consignes et limitons les contacts, plus nous serons en mesure de freiner la progression de cette pandémie.